

n°01

Date de publication
21 février 2018

Date d'observation
20 février 2018

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Colza**

- Reprise de végétation sur l'ensemble des parcelles et début de la montaison pour les parcelles les plus avancées.
- L'état sanitaire de sortie hiver est globalement satisfaisant. On note en revanche des situations d'anoxie racinaire en Sologne Bourbonnaise.
- Aucun risque lié charançon de la tige du colza à ce jour. Néanmoins, le début de la montaison sur certaines parcelles indique que le colza entre en phase sensible, ce qui doit inciter à remettre les cuvettes en place pour surveiller l'arrivée de l'insecte.
- Fin du risque pour les larves d'altises.

∞ Colza

Réseau 2017-2018

Parmi les 20 parcelles qui constituent le réseau, 12 ont fait l'objet d'une observation depuis la mi-janvier, dont 8 cette semaine.

Stades des colzas

L'observation réalisée cette semaine indique parmi les 8 parcelles suivies :

6 parcelles au stade C1 qui correspond à la reprise de végétation avec l'apparition de nouvelles feuilles.

2 parcelles au stade C2, soit le début de la montaison avec le décollement du bourgeon terminal.

A noter que sur les 6 parcelles au stade C1 majoritaire, on observe sur au moins deux d'entre elles plusieurs plantes (de 10 à 30% environ) un début de montaison.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



Ravageurs

- **Charançon de la tige du colza**

Biologie du ravageur :

Attention à la confusion possible avec le charançon de la tige du chou (voir annexe).

Le charançon de la tige du colza, de forme ovale avec un corps gris cendré à noir, mesure entre 3,5 et 4 mm, ce qui en fait le plus gros charançon rencontré sur colza. Le vol survient lorsque la température de l'air dépasse les 10°C, avec une température du sol supérieure à 9°C, un ensoleillement suffisant, et en l'absence de vent et de précipitations. Les œufs déposés par les femelles dans les tiges des colzas émettent des composés chimiques qui conduisent à la désorganisation des tissus de la plante. Les symptômes se caractérisent par une déformation voire un éclatement des tiges pénalisant fortement l'alimentation de la plante, en eau notamment.

Période de risque :

Le risque vis-à-vis du charançon de la tige apparaît lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- Présence de tige tendre à partir du stade C2;
- Présence de femelles aptes à la ponte.

Le stade E marque la fin du risque principal.

Seuil indicatif de risque :

Aucun seuil pour ce ravageur. La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. Le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives, durée nécessaire pour que les femelles soient aptes à la ponte, durant le stade sensible du colza (passage de C1 à C2 jusqu'au stade E).

Observations :

Parmi les 8 parcelles ayant fait l'objet d'un suivi cette semaine, 1 seule signale la présence de seulement 1 charançon, ce qui ne constitue pas une capture significative. Aucune capture significative à signaler lors de la période estimée favorable au vol par le modèle Expert, le 24 janvier.

Analyse du risque :

A ce jour le vol n'a pas débuté, ce qui constitue une absence de risque. Le stade début de la montaison avec l'apparition de tige tendre, indique quant à lui que le colza entre en phase de sensibilité vis-à-vis du ravageur et qu'une surveillance accrue est nécessaire. Bien que les conditions météorologiques annoncées ne semblent pas favorables aux émergences dans les prochains jours, il est désormais nécessaire de remettre en place les cuvettes jaunes posées sur la végétation.

L'outil Expert a indiqué une période favorable au vol autour du 24 janvier dernier, sur les secteurs de Vichy et Brioude, néanmoins aucune capture significative n'a été constatée sur le réseau.

Il est essentiel d'estimer le plus précisément possible la date d'arrivée massive des charançons de la tige du colza. Pour cela consultez régulièrement l'outil Expert <http://www.terresinovia.fr/outils/detail/outils/4/>, pour identifier les périodes favorables aux nouvelles émergences de l'insecte.



- **Charançon de la tige du chou**

Cet insecte n'est pas considéré comme nuisible pour la culture de colza.

Son arrivée sur les parcelles de colzas peut être simultanée voire légèrement en avance, par rapport à celle du charançon de la tige du colza.

Parmi 6 parcelles suivies, aucune n'a mis en évidence la présence de cet insecte. En revanche il a été capturé dans 3 parcelles sur 5 autour du 25 janvier.

Attention à ne pas confondre ces deux insectes (voir annexe).

- **Altises d'hiver ou grosses altises**
Larves

Période de risque :

Depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.

Seuil indicatif de risque :

2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles. Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés.

Observations :

9 parcelles ont fait l'objet d'un sondage larves d'altises depuis fin janvier. Des larves sont constatées sur 3 parcelles, avec 5%, 60% et 90% de plantes touchées.

Analyse du risque :

Les parcelles sont actuellement en phase de reprise de végétation, voire de montaison. Le risque vis-à-vis des larves de grosses altises est donc terminé.



ANNEXE

Rappel des stades :

Stade C1 : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

Stade C2 : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Stade D1 : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales.



Distinguer le charançon de la tige du colza, de celui de la tige du chou :



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.